

SA 900/AN

RÉPUBLIQUE DU TCHAD
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Unité - Travail - Progrès

LOI n° 07 /PR/97
Portant Ratification de l'Accord de Prêt signé entre la République du Tchad
et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA)
pour le Financement du Projet d'Hydraulique Villageoise et
Pastorale dans la Région du BATHA.

Vu la Constitution ;

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 23 Octobre 1997 ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

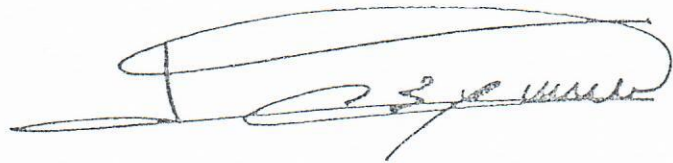
Article 1er :

Est ratifié l'Accord de Prêt d'un montant de 3.100.000 \$ US signé le 12 Juin 1997
entre le Gouvernement de la République du Tchad et la Banque Arabe pour le
Développement Economique en Afrique (BADEA) pour le Financement du Projet
d'Hydraulique Villageoise et Pastorale dans la Région du Batha.

Article 2 :

La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et
exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à N'Djaména, le 13 Novembre 1997



IDRISS DEBY